



CONSULTATION PUBLIQUE PLAN D'URBANISME & PROJETS DE RÈGLEMENTS



CADRE
DE VIE
ENVIABLE

RICHE
PATRIMOINE
BÂTI

VASTE
COUVERT
FORESTIER



9 ET 16 MAI 2023

PRÉSENTATION SYNTHÈSE

TYPES D'OUTILS D'URBANISME

PLANIFICATION

- Plan d'urbanisme
- PPU

RÈGLEMENTS NORMATIFS

- Zonage
- Lotissement
- Construction
- Permis et certificat
- Contribution financière
- Entente relative aux travaux municipaux

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

- Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
- Projet particulier (PPCMOI)
- Plans d'implantation et d'intégration architecturale

PRÉSENTATION SYNTHÈSE

REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS EN VIGUEURS

PLANIFICATION

- Plan d'urbanisme
- PPU

RÈGLEMENTS NORMATIFS

- Zonage
- Lotissement
- Construction
- Permis et certificat
- Contribution financière
- Entente relative aux travaux municipaux

RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

- Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
- Projet particulier (PPCMOI)
- Plans d'implantation et d'intégration architecturale

PRÉSENTATION SYNTHÈSE

SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PLANIFICATION

- Plan d'urbanisme
- PPU

RÈGLEMENTS NORMATIFS

- **Zonage**
- **Lotissement**
- Construction
- Permis et certificat
- Contribution financière
- Entente relative aux travaux municipaux

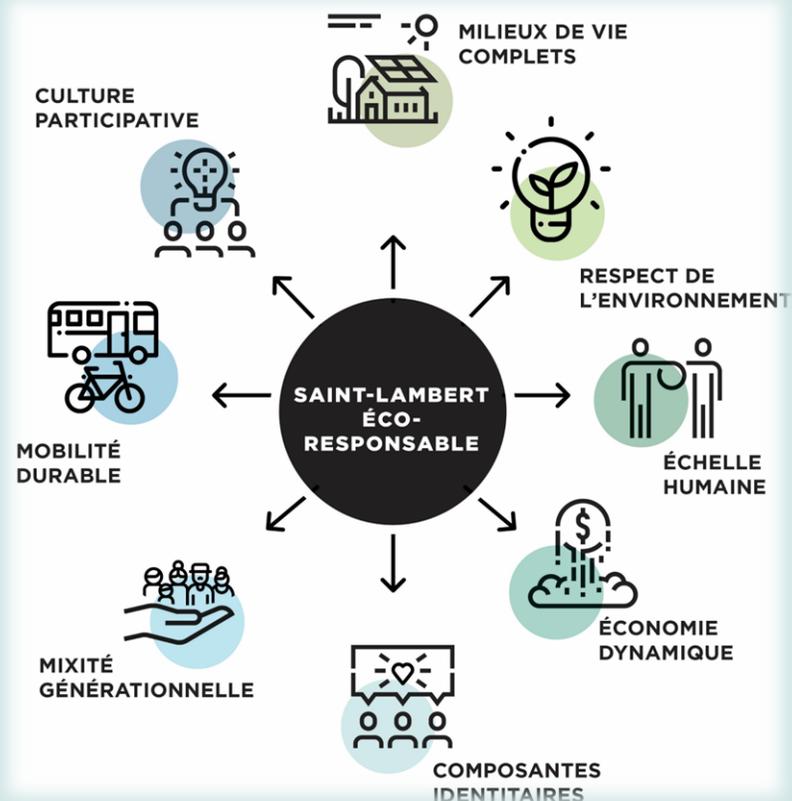
RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

- Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
- Projet particulier (PPCMOI)
- Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Plan d'urbanisme 2023-214

VISION

*Une ville
écoresponsable
composée de milieux
de vie complets*



4 GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1 | L'IDENTITÉ LAMBERTOISE

ORIENTATION 2 | MOBILITÉ DURABLE

ORIENTATION 3 | VALORISER LES PARCS ET PROTÉGER LES ESPACES VERTS

ORIENTATION 4 | DÉVELOPPEMENT MISANT SUR LA MIXITÉ

ORIENTATION 5 | STIMULER L'ÉCONOMIE LOCALE

Plan d'urbanisme 2023-214

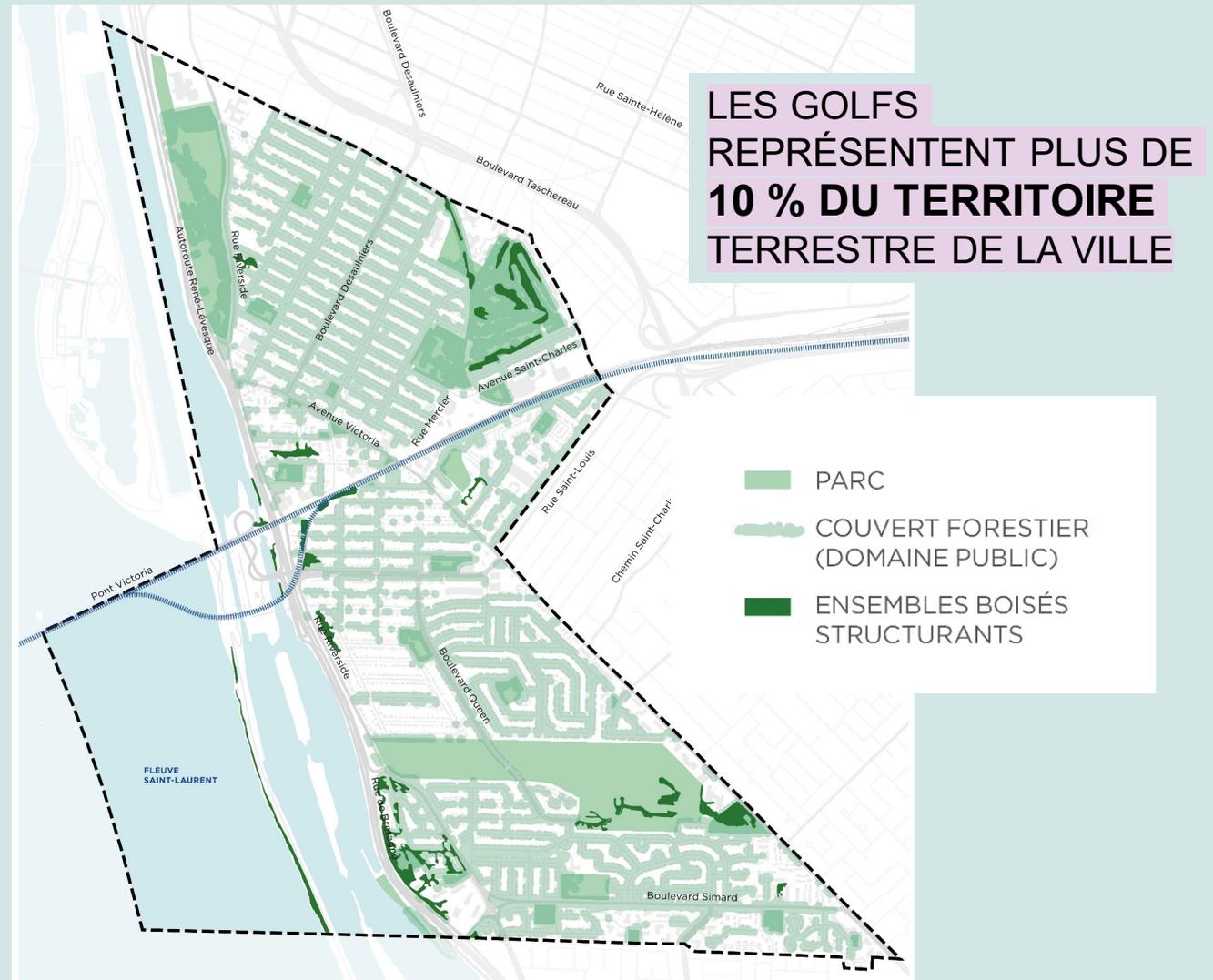
COUVERT FORESTIER

OBJECTIF

Reconnaître la contribution de nature écologique, culturelle, sociale et sportive des parcs et des golfs de Saint-Lambert.

ACTION

Soumettre à la CMM, dans le cadre de la révision du PMAD, une demande visant à identifier les terrains de golf du territoire comme des espaces verts accueillant des usages récréatifs devant être préservés à long terme.



Règlement de zonage 2023-215

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- **Découper le territoire en autant de zones** et de secteurs de zones qu'il le juge nécessaire
- **Régir, dans chaque zone**, l'occupation du sol, notamment en prohibant ou en autorisant les constructions et les usages
- **Classer les usages et les constructions** selon les critères qu'il juge appropriés, dont des critères environnementaux, fonctionnels, esthétiques et socio-économiques

PRINCIPALES MODIFICATIONS

Adapté aux nouvelles réalités et aspirations (mobilité durable, agriculture urbaine, défis associés au vieillissement de la population et au logement, etc.)

- Logements complémentaires à usage familial (bigénération) et mini-maison
- Potagers et poulaillers
- Bornes de recharge électrique
- Supports à vélos
- Paramètres pour limiter les agrandissements en superficie et en implantation au sol

Protection de la canopée et lutte aux îlots de chaleur

- Protection accrue des arbres
- Augmentation des superficies d'espaces verts obligatoires
- Toits blancs
- Îlots de verdure dans les aires de stationnement
- Surfaces synthétiques prohibées
- Interdiction service au volant

Dynamisme du centre-ville

- Café-terrasse hivernal autorisé
- Fin des ratios de stationnements pour les commerces

Règlement de lotissement 2023-216

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- **Contrôler le découpage** des lots sur son territoire
- **Restreindre le lotissement** dans certains secteurs
- **Régir** les voies de circulation

PRINCIPALE MODIFICATION

- **Modification du mode de calcul des contributions pour fins de parcs**

Règlement de construction 2023-217

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- Régir le domaine du **bâtiment**, mais uniquement pour adopter des normes supérieures ou sur des objets non visés par le CCQ
- **Contrôler la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire de la structure** d'un bâtiment en régissant la nature des matériaux autorisés et la façon de les assembler
- **Régir** les bâtiments en tant qu'assemblage de matériaux

PRINCIPALE MODIFICATION

- Normes de constructions durables

Règlement sur les permis et certificats 2023-218

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- **Établir les modalités administratives qui encadrent et autorisent la réalisation des projets** visés par les règlements d'urbanisme

PRINCIPALE MODIFICATION

- **Interventions nécessitant un permis de construction, un certificat d'autorisation**
- **Documents à soumettre**

Règlement sur les contributions financières aux infrastructures et équipements municipaux 2023-221

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- Assujettir la **délivrance** de permis de construction **au paiement d'une contribution** destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

FONDS DE REDEVANCES

- La Ville a créé le **Fonds de redevances** destiné exclusivement à recueillir les contributions monétaires imposées et perçues aux termes du règlement
- La **contribution est établie à 4 050 \$** pour chaque nouveau logement

PROJETS ASSUJETTIS

- L'ajout de logement

EXEMPTIONS

- Logements sociaux ou abordables
- Logement complémentaire à usage familial (bi-génération)

Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux 2023-222

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- **Exiger la conclusion d'une entente** relative aux travaux municipaux comme **condition préalable** à la délivrance d'un permis
- **Établir la procédure, les modalités** et les normes nécessaires pour la réalisation, la prise en charge et le partage des coûts entre le requérant, la Ville et, le cas échéant, les bénéficiaires des travaux

UNE ENTENTE PEUT PRÉVOIR

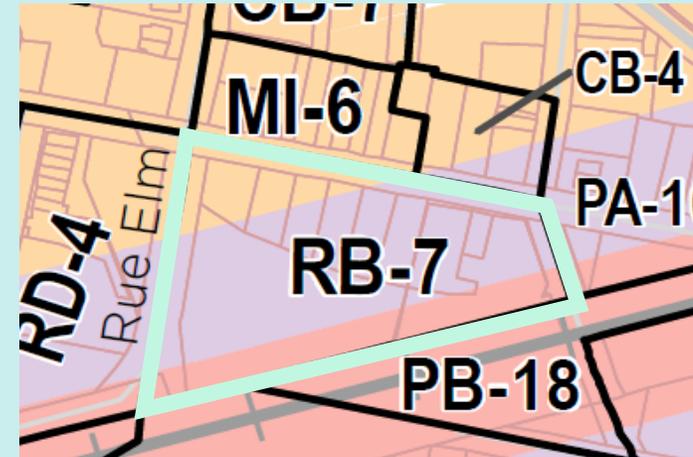
- La prise en charge par le **promoteur** des infrastructures et des équipements municipaux desservant son projet
- La **participation financière du promoteur**
- La contribution exigée à l'entente peut concerner des **infrastructures sur le site, ou hors site**

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) 2023-219

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- **Exiger** dans une zone assujettie, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un PAE de cette zone
- **Approuver le PAE**, après avoir reçu l'avis du CCU, au regard de critères d'évaluation et de **modifier la réglementation d'urbanisme** en conséquence / consultations publiques + processus référendaire le cas échéant

ZONE ASSUJETTIE



DEMANDES DE MODIFICATION ASSUJETTIES

- **Les usages principaux**
- **La densité résidentielle**

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2023-223

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- **Autoriser un projet particulier**, au regard des critères d'évaluation, après avoir reçu l'avis du CCU
- **Assujettir** une autorisation aux **conditions qu'il détermine**
- Cheminement d'une demande
 - > **Consultation publique**
 - > **Processus d'approbation référendaire**

ZONE ASSUJETTIE

- **Tout le territoire, sauf exception**

DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE

- **Toutes dispositions d'un règlement d'urbanisme, sauf exception**

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2023-220

PORTÉE DU RÈGLEMENT

- Assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat relatif à une intervention visée à l'approbation du conseil
- Approuver le PIIA, après avoir reçu l'avis du CCU, au regard d'objectifs et de critères d'évaluation

PRINCIPALES MODIFICATIONS

- Catégories d'immeubles
- Interventions visées
- L'expression « Visible de la rue »
- Principes de préservation et de mise en valeur
- Objectifs et critères d'évaluation selon certains secteurs
 - > Zones à fort potentiel de **redéveloppement**
 - > Zone spécifiques : **RB-7, MI-10, MI-11**



CONSULTATION PUBLIQUE

